



# Compte Rendu

**Réunion du Comité Syndical**  
*du 28.03.2017 - 17h30*

L'An Deux Mil Dix Sept, le 28 Mars, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

**Date de convocation du Comité :** 16.03.2017

**Etaient présents :** (cf liste jointe)

**Membres en exercice :** 77

**Membres présents :** 47

**Membres votants :** 47 + 4 procurations

**Secrétaire de séance :** M. DOMENGER Jean Paul

**Approbation du Compte de gestion 2016  
Compte Administratif 2016  
Affectation du résultat de l'exercice 2016  
Budget 2017**

**Délibération 2017.10 : Approbation du Compte de gestion 2016**

Mme CHEMINOT C., Receveur du SMICTOM du CHINONNAIS présente aux membres du Comité Syndical le Compte de Gestion 2016 : cf. tableau ci-dessous

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 699 800,00	11 861 115,21	13 560 915,21
Titres de recettes émis (b)	458 306,35	9 031 713,57	9 490 019,92
Réductions de titres (c)	0,00	272 173,44	272 173,44
Recettes nettes (d = b - c)	458 306,35	8 759 540,13	9 217 846,48
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 699 800,00	11 861 115,21	13 560 915,21
Mandats émis (f)	610 194,38	8 420 457,11	9 030 651,49
Annulations de mandats (g)	0,00	12 837,10	12 837,10
Dépenses nettes (h = f - g)	610 194,38	8 407 620,01	9 017 814,39
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		351 920,12	200 032,09
(h - d) Déficit	151 888,03		

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017*  
*Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017*

### Délibération 2017.11 : Compte Administratif 2016

M. P. MASSARD quitte la séance lors du vote du Compte Administratif 2016, et désigne Mr J.M. CARLES Président de séance.

Le Comité syndical réuni sous la présidence de M. J.M CARLES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Président, M. P. MASSARD, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		184 182.42		3 201 965.21		3 386 147.63
Opérations exercice	610 194.38	458 306.35	8 407 620.01	8 759 540.13	9 017 814.39	9 217 846.48
<b>Total</b>	<b>610 194.38</b>	<b>642 488.77</b>	<b>8 407 620.01</b>	<b>11 961 505.34</b>	<b>9 017 814.39</b>	<b>12 603 994.11</b>
Résultat de clôture		32 294.39		3 553 885.33		3 586 179.72
Restes à réaliser	70 578.00				70 578.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>70 578.00</b>	<b>32 294.39</b>		<b>3 553 885.33</b>	<b>70 578.00</b>	<b>3 586 179.72</b>
Résultat définitif	38 283.61			3 553 885.33		3 515 601.72

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. A l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017*  
*Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017*

### Délibération 2017.12 : Affectation du résultat de l'exercice 2016

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 3 553 885,33**  
 Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	3 201 965.21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 024 197.47
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>351 920.12</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>3 553 885.33</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>3 553 885.33</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	38 283.61
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 515 601.72
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme susvisé.

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017***  
***Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017***

Suite à ces 3 premières délibérations prises par le Comité Syndical, M. P. MASSARD commente le document synthétisant les prévisions du budget 2016, les réalisations de l'année 2016 (compte administratif) et les prévisions du budget 2017. (cf. document transmis le 21.03.2017 aux membres titulaires du Comité Syndical).

Suite à cette présentation, le Comité Syndical se prononce sur le budget 2017

### **Délibération 2017.13 : Budget 2017**

Dans ce projet de budget, les coûts HT à l'habitant sont stables (par rapport aux coûts 2016) pour la contribution 2017 des communautés de communes « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Total section d'exploitation	12 301 362,00 €
Total section d'investissement	1 871 250,00 €

**Après en avoir délibéré**, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le projet de budget 2017 tel que présenté lors de la séance (*vote à mains levées*)

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017***  
***Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017***

## **Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation de ces documents budgétaires**

### **Dépenses d'exploitation**

#### **Cpte 6135 Locations mobilières**

Le SMICTOM a été confronté à des difficultés avec son opérateur téléphonique d'où des indemnités de résiliation réglées en 2016 pour un montant de 4 680 €.

#### **Cpte 617 Etudes et recherches**

En 2017, il est budgété une somme de 52 500 € correspondant aux restes à payer pour l'étude INDIGGO sur l'optimisation de la collecte + le déclenchement de l'option avec avenant (phases assistance pour les appels d'offres).

#### **Cpte 6227 Frais d'actes et de contentieux**

La somme dépensée en 2016, soit 4 300 €, correspond aux frais d'avocat engagés par rapport au litige subi avec la Sté OURRY, ancien gestionnaire des déchèteries. Lors du changement de prestataire au 01.09.2016, un état des lieux des sites avait été fait. A travers cette démarche, il avait été constaté que la Sté OURRY n'avait pas assumé différents travaux d'entretien. Le montant global du litige s'élevait à environ 20 000 €. Au final, suite à différents échanges entre les avocats, la Sté OURRY a reconnu ses torts et le SMICTOM a pu récupérer le montant global correspondant au litige.

A ce jour, un deuxième litige avec la Sté OURRY est toujours en instance. Il concerne le nouveau marché d'exploitation des déchèteries : contestation de la notation faite lors de l'attribution du nouveau marché.

#### **Cpte 6283 Frais de voyage et déplacements**

La somme dépensée en 2016 correspond aux frais engagés par les élus (M. P. MASSARD et M. J.M. CARLES) pour assister au salon Pollutec à Lyon

#### **Chapitre 64 Personnel**

La hausse entre le Budget 2016 et le budget 2017 est due, entre autres, à la prévision d'un recrutement d'un agent contractuel pour un mois : poste d'archiviste (point n° 7 de l'ordre du jour).

#### **Cpte 658.3 Nettoyage des colonnes – marquage**

La somme dépensée en 2016 correspond à l'opération de lavage des colonnes effectuée fin 2016 par la Sté VEOLIA (somme inférieure aux prévisions). M. MASSARD rappelle que le nettoyage des colonnes est à assurer par les communes. L'opération menée en 2016 était « exceptionnelle ».

La somme budgétée en 2017 correspond à la mise en place d'une opération de marquage de colonnes : achat d'autocollants + pose.

#### **Cpte 022 Dépenses imprévues**

Somme correspondant à une partie du fonds de roulement

#### **Cpte 658-4 Prestation en déchèteries**

Les évolutions entre les prévisions 2016 et les prévisions 2017 sont liées à plusieurs éléments, entre autres :

- Le doublement des gardiens au 01.03.2016 : dépense sur une année pleine en 2017
- L'application du nouveau marché avec la Sté COVED avec une nouvelle tarification du « bas de quai » (frais de transport des bennes vers les exutoires qui diffèrent par rapport à l'ancien marché passé avec la Sté OURRY) : application sur une année pleine en 2017.

#### **Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions**

Somme correspondant à une partie du fonds de roulement

### **Recettes d'exploitation**

#### **Cpte 7085 Ports et frais accessoires facturés (sacs poubelles)**

Seuls les sacs gris sont refacturés à part aux Communautés de Communes (les sacs translucides restent à la charge du SMICTOM).

#### **Cpte 740 Subventions d'exploitation – ADEME**

23 000 € inscrits au budget 2017 → subvention ADEME pour l'étude d'optimisation de la collecte.

#### **Cpte 7583 Apports professionnels en déchèteries**

Depuis la reprise des déchèteries par la Sté COVED, il est constaté une amélioration du suivi des apports des professionnels d'où des recettes 2017 revues à la hausse.

### **Cpte 7711 Débits et pénalités perçus**

La somme inscrite au budget 2016 correspond au litige que le SMICTOM a eu avec la Sté OURRY : cf. commentaire ci-dessus en dépenses d'exploitation au compte 6227.

### **Dépenses d'investissement**

#### **Cpte 2031 Frais études – Etude devenir de l'U.V.E.**

Cette étude a été confiée tout dernièrement au Cabinet MERLIN pour un montant de 35 000 € (70 000 € avait été budgété en 2016).

#### **Cpte 2313.1 Constructions – autres projets**

Les sommes inscrites correspondent à la part du SMICTOM du CHINONNAIS pour le projet du Centre de Tri Interdépartemental.

Dans l'étude TRIDENT, avec la création d'une Sté Publique Locale, la part du SMICTOM du CHINONNAIS a été estimée à environ 400 000 €.

TOURS (+) a suggéré dernièrement un montage juridique différent dans lequel la part du SMICTOM du CHINONNAIS serait revue à la hausse : environ 1 200 000 €.

Le montant final dépendra des décisions prises par l'ensemble des collectivités.

### **Recettes d'investissement**

#### **Cpte 1311 Subventions Etat et établissement nationaux (ADEME)**

22 000 € inscrits au budget 2017 → subvention ADEME pour l'étude sur le devenir de l'U.V.E.

### **Délibération 2017.14 : Contributions des communautés de communes – Exercice 2017**

Sont à approuver par le Comité Syndical :

#### **a) Contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés / COÛT à l'HABITANT 2017**

coef.	Freq.collecte / semaine	POUR MEMOIRE	couts 2017	
		couts 2016	Augmentation proposée 0 %	
		coût HT € à l'Habitant	coût HT € à l'Habitant	
1	1	58,82	58,82	( + TVA 10%)
1,2	2	70,58	70,58	
1,3	3	76,47	76,47	
1,4	4	82,35	82,35	
1,5	5	88,23	88,23	

A noter : les coûts par habitant susvisés s'entendent hors services particuliers (collectes estivales etc ...)

#### **Périodicité de facturation**

- En Janvier - Février : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente.
- En Juillet : 2<sup>ème</sup> acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours.

## **b) Contributions pour l'exploitation des déchèteries 2017.**

<b>propositions CONTRIBUTIONS DECHETERIES - 2017</b>				
<b>Déchèter ies</b>	<b>DECHETERIES Prévisions 2016 - HT</b>	<b>DECHETERIES - Prévisions 2017- HT</b>	<b>évolution decheteries % prév.2016/ prév 2017</b>	<b>DECHETERIES Réalisé 2016- HT</b>
AZAY LE RIDEAU	198 860	234 329	17,8%	204 607
RIVARENNES	86 505	85 262	-1,4%	81 369
SACHE	90 062	102 850	14,2%	95 889
L'ILE BOUCHard	172 913	182 334	5,4%	164 155
RICHELIEU	166 134	172 651	3,9%	157 355
NOYANT de Touraine	233 982	258 240	10,4%	214 458
PORTS SUR VIENNE	58 971	65 562	11,2%	59 430
CHINON	262 457	237 818	-9,4%	224 972
LA ROCHE	85 757	62 760	-26,8%	63 610
SAVIGNY EN	203 760	200 502	-1,6%	189 389
CINQ MARS LA PILE	152 857	156 644	2,5%	150 323
<b>TOTAUX</b>	<b>1 712 258 €</b>	<b>1 758 952 €</b>	<b>2,7%</b>	<b>1 605 557 €</b>

### Périodicité de facturation :

- ✚ 1<sup>er</sup> acompte demandé en Avril = **40% du montant prévisionnel déterminé ci-dessus**
- ✚ 2<sup>ème</sup> acompte en juillet = 40 % du montant prévisionnel déterminé ci-dessus
- ✚ Solde en janvier 2018 = ajustement des montants au vu des coûts réalisés dans l'année 2017.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ Acceptent la grille des coûts à l'habitant 2017 susvisée relative aux contributions des communautés de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- ✚ Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour l'exploitation des déchèteries pour l'année 2017.

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017***

***Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017***

En ce qui concerne les déchèteries, il est souligné que la prestation mise en place par la Sté COVED depuis le 01.09.2017, permet de rendre aux usagers un service de meilleure qualité.

Plusieurs raisons expliquent ces évolutions :

- Chef d'équipe plus présent sur les sites avec un travail pédagogique mené auprès des gardiens
- Outil informatique permettant de faire remonter l'information en temps réel
- Etc.

Il reste à vérifier que ce constat d'amélioration perdure dans le temps et principalement pendant l'été (saison où les apports des usagers sont nombreux).

### **Délibération 2017.15 : Personnel : poste « Chargé de Communication »**

Récapitulatif situation de l'agent actuellement en place sur le poste « Chargé de Communication »

	<b>Type Contrat loi 84-53</b>	<b>Durée</b>	<b>Observations</b>
Contrat n° 1	Art. 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	15.07.2013 / 30.04.2014	
Contrat n° 2	Arti 3-1 Remplacement d'un titulaire indisponible	01.05.2014 / 30.04.2015	
Contrat n° 3	Art. 3-3-1 Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptible d'assurer les fonctions correspondantes	01.05.2015 / 30.04.2017	contrat à durée déterminée de 2 ans <input type="checkbox"/> contrat renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans <b>SOIT JUSQU'AU 14.07.2019</b>

Ces contrats ont été établis par rapport à la situation d'un autre agent placé en disponibilité pour suivre son mari :

- 1<sup>ère</sup> demande du 02.05.2011 au 30.04.2014
- 1<sup>er</sup> renouvellement du 02.05.2014 au 01.05.2017
- 2<sup>ème</sup> renouvellement du 02.05.2017 au 01.05.2020

Aussi, 2 possibilités sont offertes au SMICTOM du CHINONNAIS par rapport à cette situation.

- Soit création d'un 2<sup>ème</sup> poste « Chargé de Communication » : Poste permanent à temps complet – grade Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe
- Soit établissement d'un nouveau contrat pour la période 01.05.2017 – 14.07.2019

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à la majorité (1 abstention), décident, la création d'un 2<sup>ème</sup> poste « Chargé de Communication » : Poste permanent à temps complet – grade Adjoint Administratif (catégorie C – échelle C1 de rémunération) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2017.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. P.MASSARD précise que le 1<sup>er</sup> poste restera inoccupé et sera supprimé si sa titulaire décide de ne pas revenir l'occuper dans l'avenir.

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017***

***Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017***

### **Délibération 2017.16 : Personnel : poste « Archiviste »**

Faute de place suffisante, le SMICTOM du CHINONNAIS va devoir procéder durant l'année 2017 à l'élimination de documents dont les délais règlementaires de conservation sont arrivés à terme.

Le service des archives départementales d'Indre et Loire a été contacté dernièrement et conseille au SMICTOM de recruter un archiviste contractuel durant 1 mois afin qu'un travail de fond soit réalisé sur l'ensemble des archives produites par le Syndicat.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur le recrutement d'un agent contractuel ayant une formation et une expérience dans le domaine de l'archivage en collectivité territoriale.

Durée : 1 mois

Grade : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (filière culturelle – catégorie B)



Rémunération : au maximum sur l'indice brut 389

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident, durant l'année 2017, le recrutement pour une période d'un mois d'un agent contractuel dans le grade d'Assistant de conservation relevant de la catégorie B pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité. La rémunération sera calculée au maximum sur l'indice 389 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017*  
*Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017*

### Délibération 2017.17 : Eco-Organismes :

- prolongation d'un an du contrat actuellement en cours avec Eco-Emballages
- prolongation d'un an du contrat actuellement en cours avec Eco-Folio

#### Eco-Emballages :

L'agrément d'Eco Emballages pour la période 2011-2016 a pris fin le 31.12.2016.

Eco Emballages a été à nouveau agréé pour l'année 2017 par les pouvoirs publics, par arrêté en date du 27 décembre 2016, publié au Journal Officiel.

Le cahier des charges d'agrément pour 2017 reprenant les dispositions du cahier des charges d'agrément applicable à la période 2011-2016, Eco-Emballages a proposé dans sa demande d'agrément de prolonger sur 2017 les contrats pour l'action et la performance Barème E (C.A.P.) en cours d'exécution. La prolongation de ces contrats présente l'avantage de simplifier les démarches administratives pour la gestion d'un agrément d'une seule année et d'assurer sa mise en œuvre dans la continuité du précédent.

Un avenant type de prolongation du C.A.P. a été soumis au Comité de concertation Collectivités/Eco-Emballages et validé par l'AMF.

#### Eco-Folio

La convention d'adhésion avec Ecofolio est arrivée à expiration au 31 décembre 2016, date de fin de l'agrément 2013-2016. Ecofolio a été agréé par un arrêté ministériel du 23 décembre 2016 et publié au journal officiel du 29 décembre 2016, pour recouvrer l'éco-contribution sur la période 2017-2022.

Sur 2017, il est le seul éco-organisme agréé sur la filière REP des papiers graphiques.

Le cahier des charges « de la filière des papiers graphiques » pour la période 2017-2022 prévoit que les titulaires agréés au titre de la période 2017-2022, versent en 2017 les soutiens aux Collectivités au titre des tonnages qu'elles ont collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Par conséquent, il est proposé de prolonger la convention par voie d'avenant afin que le SMICTOM puisse bénéficier des soutiens relatifs aux tonnages de déchets papiers collectés, triés et traités en 2016 et déclarés en 2017.

Par ailleurs, le cahier des charges « de la filière des papiers graphiques » pour la période 2017-2022 prévoit des évolutions du dispositif par rapport au précédent. Certaines de ces évolutions étant effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'avenant a également pour objet de les insérer dans la convention.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent ,

- ✚ La prolongation d'un an du contrat actuellement en cours avec Eco-Emballages
- ✚ la prolongation d'un an du contrat actuellement en cours avec Eco-Folio

et autorisent le Président à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017*  
*Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017*

**Délibération 2017.18 : MAO 2011.04 lot n°1 «Collecte en porte-à-porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés » : prolongation d'un an du marché**

**1. POUR MEMOIRE : DECOUPAGE DU MARCHÉ EN COURS**

Le marché 2011 – 04 pour la collecte des déchets recyclables, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés, et l'exploitation du centre de tri du SMICTOM du Chinonais arrive à son terme le 31 décembre 2017. Il comporte 3 lots comme suit :

- **Lot 1** - Collecte en porte-à-porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés
- **Lot 2** - Collecte en apport volontaire des papiers et du verre
- **Lot 3** - Exploitation du centre de tri des déchets recyclables (hors verre)

Ce marché a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec durée initiale de 4 ans et la possibilité de le reconduire 2 fois 1 an. Le SMICTOM du Chinonais a usé de cette faculté pour le reconduire jusqu'au 31 décembre 2017.

**2. PROLONGATION DU MARCHÉ EN COURS POUR LE LOT 1**

Le SMICTOM du Chinonais a lancé en 2016, une étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers, dans la perspective de la conteneurisation des ordures ménagères résiduelles (mise en place de bacs roulants) et d'une tarification incitative.

Cette étude est actuellement en cours. Le scénario vers lequel le SMICTOM du Chinonais se dirige prévoit la généralisation de la conteneurisation des OMr (bacs individuels) avec la mise en place de points de collecte de proximité, ou points de regroupement pour les cas spécifiques. En effet, la mise en place de bacs roulants individuels modifie notablement les modalités de collecte, et entraîne une augmentation des coûts liée à l'allongement des temps de collecte. La mise en place de points de regroupement, et donc la mutualisation de bacs entre plusieurs usagers, permettra de réduire les tournées de collecte et donc de maîtriser les coûts.

Un tel changement nécessite cependant un travail de terrain approfondi pour déterminer où placer les points de proximité, et une concertation étroite avec les élus et services communaux et intercommunaux pour accompagner les usagers, habitués pour la très grande majorité à une collecte rendue devant leur habitation (porte-à-porte) et faire accepter la nouvelle organisation. Ce travail nécessitera quelques mois et il apparaît aujourd'hui clairement que cela ne pourra pas être mis en œuvre au renouvellement du marché prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les 2 premières phases de la tranche ferme de l'étude ont été présentées au Comité Syndical le 13 mars 2017. Les changements intervenus dans les intercommunalités (fusion des communautés de communes, nouvelles désignations des délégués et nouvelles élections au sein du SMICTOM) n'ont effectivement pas permis de réunir l'assemblée plus tôt. L'avis du Comité Syndical sur le scénario pressenti (parmi les autres propositions) était indispensable avant toute concertation directe avec les communes.

En conséquence, il apparaît incontournable pour le SMICTOM du Chinonais de maintenir l'organisation actuelle de la collecte en porte-à-porte une année supplémentaire. L'objectif est de réaliser le travail de terrain décrit ci-dessus dans les prochains mois et d'être en mesure de lancer l'appel d'offres pour la mise en place des bacs roulants et la nouvelle collecte fin 2017. De cette façon, le marché pourra être attribué vers avril 2018 pour un démarrage effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour l'année 2018, 2 solutions s'offrent au SMICTOM du Chinonais :

- Lancer un appel d'offres pour un marché d'un an ;
- Prolonger le marché en cours avec son prestataire par voie d'avenant.

Le lancement d'un appel d'offres pour un marché d'un an est la solution la plus solide du point de vue du respect des procédures de mise en concurrence. Toutefois, un tel marché, dans les conditions actuelles de collecte, ferme considérablement la concurrence.

En effet, les moyens matériels à mettre en œuvre sont importants (actuellement 8 bennes de collecte, 2 micro-bennes et un véhicule léger) ; les candidats devront pouvoir mobiliser du matériel existant et il est peu probable qu'une entreprise ait autant de véhicules non utilisés.

D'autre part, la collecte actuelle en sacs n'est pas conforme à la recommandation de la CNAMTS R437. Les opérateurs, ayant de plus contribué à l'élaboration de cette recommandation, s'interrogent aujourd'hui sur le fait même de répondre à des appels d'offres où la collecte des OM serait encore prévue en sacs et non en bacs.

Enfin, plus de la moitié des agents de collecte permanents du prestataire (14 sur 26 agents en CDI) sont placés en restriction d'aptitude par la médecine du travail (en raison d'accidents ou de maladies professionnelles liés à la collecte en sacs). La contrainte en matière de gestion du personnel est donc forte et incite d'autant moins un nouvel opérateur à répondre pour une durée courte.

Par ailleurs, l'expérience montre que la mise en place d'une prestation de collecte est toujours sujette à de nombreux ajustements pendant les premières semaines, avec des moyens spécifiques, humains notamment, à déployer en renfort pour le prestataire entrant sur cette période.

En conséquence, compte tenu de la durée courte du marché, des moyens importants à prévoir, des contraintes spécifiques au SMICTOM et de la perspective d'un marché plus important à suivre, il est hautement improbable qu'un candidat autre que le prestataire sortant réponde à un tel appel d'offres, soit qu'il ne dispose pas des moyens suffisants, soit qu'il juge le marché trop risqué.

C'est pourquoi, le SMICTOM du Chinonais souhaite prolonger le marché en cours par voie d'avenant, permettant de négocier cette prolongation avec son prestataire, et de maintenir l'organisation existante dans les meilleures conditions de service, dans l'attente des nouvelles modalités de collecte.

### 3. **IMPACT FINANCIER DE L'AVENANT ENVISAGE**

Le montant initial du marché, y compris les 2 années de reconduction, est calculé comme suit :

Année	Montant annuel € HT	Commentaire
2012	2 170 749,17	montant réel
2013	2 226 417,12	montant réel
2014	2 239 559,55	montant réel
2015	2 232 917,80	montant réel
2016	2 189 528,47	hors avenant n°1
2017	2 238 084,55	prévision
<b>TOTAL</b>	<b>13 297 256,66</b>	
Avenant n°1	31 019,01	Année 2016

Un avenant n°1 a été passé pour l'année 2016, prévoyant le maintien des prix du 2<sup>ème</sup> semestre 2015 pour toute l'année 2016, pour un montant de 31 019,01 soit 0,23 % du montant initial du marché.

La prolongation du marché pour 2018 représente un montant équivalent à l'estimation de dépenses pour 2017 soit 2 238 084 € HT. Cependant, SUEZ RV Centre Ouest met en avant les difficultés d'exploitation et les moyens supplémentaires, humains et matériels, qu'il a dû mettre en place pour les pallier (difficultés déjà invoquées lors de la passation de l'avenant n°1). SUEZ RV Centre Ouest sollicite donc une augmentation de sa rémunération de 205 000 € HT pour 2018.

**Le montant total de l'avenant n°2 est donc de 2 443 084 € HT soit + 18,4 % par rapport au montant initial du marché, reconductions incluses et hors avenant n°1.**

Le total des 2 avenants représente 2 474 103,01 € HT soit + 18,6 % par rapport au montant initial du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres du SMICTOM du Chinonais a été sollicité et le projet d'avenant a reçu un avis favorable.

L'avis de la Sous-Préfecture a également été sollicité et le projet d'avenant n'a pas appelé d'observation particulière et a reçu un avis favorable.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ approuvent , la prolongation d'un an du marché actuellement en cours passé avec la Sté SUEZ RV Centre Ouest aux conditions financières susvisées,
- ✚ autorisent le Président à signer l'avenant n° 2 et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017***

***Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017***

## **Délibération 2017.19 : Collecte en apport volontaire du verre et du papier et exploitation du centre de tri**

Le marché en cours 2011.04 pour la collecte des déchets ménagers et l'exploitation du centre de tri arrive à son terme le 31.12.2017. Pour mémoire celui-ci est alloué comme suit :

- Lot 1 : Collecte en porte-à-porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés
- Lot 2 : Collecte en apport volontaire des papiers et du verre
- Lot 3 : Exploitation du Centre de Tri

Le lot 1 fait l'objet d'un avenant de prolongation supplémentaire d'un an.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- de lancer un nouvel appel d'offres pour la collecte en apport volontaire du verre et du papier et l'exploitation du Centre de Tri suivant les principales caractéristiques suivantes :
  - Lot 1 : collecte en apport volontaire du verre et du papier
    - Démarrage des prestations : 1<sup>er</sup> janvier 2018
    - Durée : 5 ans, reconductible 2 fois 1 an
    - Montant estimatif : 1 640 000 € HT (reconductions incluses)
  - Lot 2 : exploitation du centre de tri
    - Démarrage des prestations : 1<sup>er</sup> janvier 2018
    - Durée : 3 ans, reconductible 2 fois 1 an
    - Montant estimatif : 3 750 000 € HT (reconductions incluses)
- D'autoriser le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- ⇒ Autorisent à lancer un appel d'offres pour la collecte en apport volontaire du verre et du papier et l'exploitation du Centre de Tri
- ⇒ Autorisent le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 05.04.2017***  
***Délibération publiée ou notifiée le 05.04.2017***

### **Principales évolutions envisagées par rapport au marché en cours**

#### **Lot 1 : collecte en apport volontaire du verre et du papier**

Ce lot comportera 2 phases :

- une première phase dans la continuité du service actuel en 2018 (collecte des papiers en apport volontaire non généralisée sur le territoire du SMICTOM du Chinonais-> maintien de la collecte des papiers en porte-à-porte sur les secteurs existants)
- une seconde phase à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 étendant la collecte des papiers en apport volontaire à l'ensemble du SMICTOM du Chinonais (60 conteneurs à papiers supplémentaires)

Il est envisagé 2 tranches optionnelles :

- Tranche optionnelle pour la collecte de 40 colonnes à papiers supplémentaires (densification du réseau : ajout de conteneurs à papiers près des conteneurs à verre existants)
- Tranche optionnelle pour le lavage des conteneurs

#### **Lot 2 : exploitation du centre de tri**

Le marché inclura la mise en place d'un ouvreuse de sacs (occasion ou location) afin de maintenir le dispositif introduit en 2012.

Les refus seront traités à l'UVE jusqu'au 31 mars 2020, date de fin du marché en cours pour l'UVE ; il sera inclus une tranche optionnelle pour le transport et le traitement des refus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, qui sera déclenchée en fonction des décisions prises quant au devenir de l'UVE.

Le marché prévoira les mesures nécessaires pour la fin d'exploitation, en lien avec la mise en service du futur centre de tri interdépartemental et la reconversion du site en centre de transfert actuellement à l'étude.

## Questions et Informations diverses

### Optimisation de la collecte

#### Points de regroupement

Suite à une question posée par M. M. DESHAYES par rapport aux points de regroupement (aménagement / création de plateformes / placettes), il est précisé que ces travaux ont été budgétés dans l'étude du Cabinet INDIGGO. Il reste à arrêter en Comité Syndical le dispositif qui sera mis en place : par exemple travaux assurés par les communes avec indemnisation par le SMICTOM.

#### Bacs individuels

M. M. DESHAYES s'interroge sur le problème des bacs individuels laissés dehors toute la journée le jour de la collecte principalement en milieu urbain.

Ce point sera à éclaircir lors de l'audit de dotation en bacs.

### Communes de MONTS et ARTANNES – Accès aux déchèteries de SACHE et d'AZAY LE RIDEAU

M.P. MASSARD précise qu'il a été sollicité par la C.C. Touraine Vallée de l'Indre afin que les usagers de MONTS et ARTANNES (communes non desservies par le SMICTOM du CHINONNAIS) puissent accéder aux déchèteries de SACHE et d'AZAY LE RIDEAU.

Cette demande est liée au fait que la déchèterie de la Billette à JOUE LES TOURS va fermer très prochainement. Les usagers de MONTS et ARTANNES devront aller sur un nouveau site plus éloigné.

La Sté COVED a été sollicitée afin d'étudier du point de vue technique cette demande. Il s'agit de communes « importantes » et les apports risquent d'être importants.

M.P. MASSARD clôt cette information en soulignant qu'il s'agit d'une demande provisoire puisqu'il est envisagé la construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de SORIGNY.

---

### Récapitulatif de la séance

<b>N° 2017.10</b>	<b>Compte de gestion 2016</b>
<b>N° 2017.11</b>	<b>Compte Administratif 2016</b>
<b>N° 2017.12</b>	<b>Affectation du résultat de l'exercice 2016</b>
<b>N° 2017.13</b>	<b>Budget 2017</b>
<b>N° 2017.14</b>	<b>Contributions des communautés de communes – Exercice 2017</b>
<b>N° 2017.15</b>	<b>Personnel : poste « Chargé de Communication »</b>
<b>N° 2017.16</b>	<b>Personnel : poste « Archiviste »</b>
<b>N° 2017.17</b>	<b>Eco-Organismes :</b> - prolongation d'un an du contrat actuellement en cours avec Eco-Emballages - prolongation d'un an du contrat actuellement en cours avec Eco-Folio
<b>N° 2017.18</b>	<b>MAO 2011.04 lot n°1 «Collecte en porte-à-porte des emballages légers, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés » : prolongation d'un an du marché</b>
<b>N° 2017.19</b>	<b>Collecte en apport volontaire du verre et du papier et exploitation du centre de tri</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45

**Le Président,  
P. MASSARD**





**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 28.03.2017 - 17H30**

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme COUVREUX Jocelyne
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MARQUET Christophe
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NORTIER Marc
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SCHUBNEL Jean → <a href="#">procuration donnée à M. NORTIER M. (Chinon)</a>
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald → <a href="#">procuration donnée à M. DESHAYES M. (St Germain Sur Vienne)</a>
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MOUTARDIER Denis
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEMAIRE Hubert
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M BAUDRIER Christophe
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane → <a href="#">procuration donnée à M. BRUNET M. (Ligré)</a>
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PIRONNET Jocelyne
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PINEAU Christian
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOMENGER Jean-Paul
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents

RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés	
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents	
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents	
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents	
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme BLOTTIN Nadine	
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. TESSIER Patrice	
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile → procuration donnée à M. MORIN C. (Cinais)	
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. SVELON Guy	
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAULAVE André	*
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents	
ST-EPAIN (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LECOMTE Serge	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESHAYES Michel	
STE MAURE DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents	
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard	
SAZILLY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme BEUN Ghislaine	*
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M MARTIN Alain	
TAVANT (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean	*
THENEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Yves	
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice	
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude	*
LA TOUR ST GELIN (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard	
TROGUES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande	
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. DOUCHET Didier	
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent	
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François	
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. LEGRAND Gérard	

**Assistaient également**

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Services SMICTOM du CH :

- \* Mme S. DE JONCKEERE
- \* Mme V. GUERTIN
- \* Mme I. JOUSSELIN
- \* Mme S. PICARD

**Nombre de membres en exercice : 77**

**Membres présents : 47**

**Membres votants : 47 + 4 procurations**

**Secrétaire de séance** : M. DOMENGER Jean Paul